



## Refection du parking de l'immeuble

Par **Vavrille Severine**, le **05/03/2017** à **13:45**

Bonjour,

Ma maman est propriétaire d'un appartement sur Macon.

Le syndic de copropriété (Cytia) fait souvent des travaux de leur immeuble et les budgets des charges sont élevés et

Cette fois c'est la réfection des sols des parkings au bas de l'immeuble.

Sauf que ma maman possédant un garage fermé et non une place de parking, le syndic lui demande une participation de plus de 1300 e.

Lors de la réunion seuls quelques propriétaires étaient là, on leur a demandé de voter et la majorité l'a emporté...

Est ce normal qu'elle doit payer alors qu'elle n'a pas de place de parking ?

Merci à vous

Bonne journée

Séverine

Par **youris**, le **06/03/2017** à **14:23**

bonjour,

ce n'est jamais le syndic qui décide des travaux dans une copropriété mais l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires suite à la mise à l'ordre du jour de cette proposition faite par certains copropriétaires qui a été adoptée par l'AG.

le parking qui a fait l'objet de travaux doit être un parking non privatif à l'usage de tous y compris des visiteurs.

l'entretien de ce parking doit faire partie des charges communes générales comme indiqué dans le règlement de copropriété.

Une copropriété peut changer de syndic.

salutations